

Xavier LE COUTOUR
Maire-adjoint
Candidat aux élections cantonales

Caen, le 27 Février 2011

LETTRE OUVERTE AUX RIVERAINS DE LA RUE LUCIEN NELLE

Madame, Monsieur,

Dans l'édition du journal Ouest France en date du 26 Février (copie au verso), je suis explicitement accusé de trahir les idées que je défendais jadis, en signant le permis de construire un immeuble contre lequel je m'étais opposé.

Oui, j'ai signé ce permis de construire, il y a près de 2 ans; il s'agit d'ailleurs d'un acte public et officiel. Or ce n'est pas contraire au fait que je sois toujours critique à l'idée de ce projet que j'ai toujours pensé peu adapté à son environnement.

La lecture de cet article de presse me conduit à vous en fournir l'explication : Dès 2005, j'ai fortement plaidé auprès de Mme Le Brethon, alors maire de Caen, pour qu'elle s'oppose à ce projet immobilier devant les tribunaux. Ce qu'elle fit à 3 reprises.

Par 3 fois, la Ville fût condamnée à autoriser ce projet (*Tribunal Administratif de Caen le 15 juin 2006, confirmé en appel par la cour administrative de Nantes, le 27 juin 2007 – TA de Caen le 19 octobre 2007, confirmé en appel par la cour administrative de Nantes le 13 Novembre 2007 – TA de Caen le 27 Mars 2009*)

La dernière fois, la Ville fut même condamnée à délivrer le permis de construire sous astreinte de ... 150 euros par jour de retard ! Tribunal Administratif de Caen le 15 juin 2006, confirmé

Dans ces conditions, **compte tenu de cette décision de justice, le droit ayant définitivement tranché en faveur de ce projet, l'élu en responsabilité peut il encore s'y opposer ? A l'évidence, non.**

C'est pourquoi, et en réponse à ce qui est affirmé dans cet article de presse, je revendique la fidélité à mes idées, mais aussi le respect face au droit lorsqu'il s'est prononcé.

Je regrette que de telles affirmations, lancées publiquement en pleine campagne électorale, puissent ternir l'action menée par un élu et fausser la légitimité du débat politique. Je vous prie de recevoir, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Xavier Le Coutour